



## DECISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

**DEC24\_099 - Contrat relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition des biens situés au 113 à 123 boulevard Victor Bordier dans la commune de Montigny-lès-Cormeilles**

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 24\_018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2122-1, L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu le contrat proposé par la Société SAFEGE SAS sise Parc de l'île 15/17 rue du port-92022 Nanterre Cedex.

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une Société pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition des biens situés au 113 à 123 boulevard Victor Bordier sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles.

DÉCIDE de signer ledit contrat avec la société SAFEGE représentée par Monsieur Hervé FOSSE, Directeur, pour un montant de 14 450,00 € HT.

PRÉCISE que les dépenses seront prélevées au budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 8 juillet 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 17/07/2024

Jean-Noël CARPENTIER,  
Maire